

ANNEXE « I »

ADMINISTRATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Ville :

Services	Tarifs 2023	Notes
Page photocopiée d'un document	0,42 \$ par page	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Page dactylographiée ou manuscrite	4,25 \$ par page	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4,25 \$ par feuillet	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Chèque non compensé (« sans provision » et « arrêt de paiement »)	45 \$	
Débit bancaire préautorisé (« sans provision » et « arrêt de paiement »)	45 \$	
Recherche – perception de compte (information manquante ou erronée)	10 \$	Premier avis de recherche sans frais

ANNEXE « II »
COUR MUNICIPALE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division cour municipale :

Services	Tarifs 2023	Notes
Fourniture d'une clé USB contenant des données numériques	20 \$ par clé	
Copie d'un document	2 \$ par page	Tarif établi en vertu du <i>Tarif judiciaire en matière pénale en vigueur</i>
Remise d'un avis de paiement d'amende (pour tout dossier dont le jugement a été rendu par une cour municipale, autre que celle de Châteauguay)	25 \$	
Envoi individuel par internet ou par télécopieur d'un avis de paiement d'amende à la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ)	25 \$	
Assermentation ou affirmation solennelle	5 \$ par serment	Tarif établi en vertu de la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires en vigueur</i>
Recherche aux archives, préparation et transmission de documents lors d'une demande de « waiver », de réhabilitation ou de suspension du casier judiciaire (pardon)	50 \$	Frais de photocopies inclus
Préparation et transmission à un sténographe officiel d'un dossier qui ne fait pas l'objet d'un appel à un tribunal officiel	30 \$	Frais des notes sténographiques en sus Un dépôt de 200 \$ est exigible et payable avant toute préparation ou transmission au sténographe officiel
Paiement en ligne des constats d'infraction avec « Constat Express »	7 \$	
Avis de contre-passation reçu suite à un paiement effectué par carte de crédit	50 \$	
Location de la salle du conseil située dans les locaux de la cour municipale <ul style="list-style-type: none"> ▪ par tout tribunal reconnu ▪ par un privé pour arbitrage / réunion 	200 \$ * 150 \$ par demi-journée ** 280 \$ par journée complète ***	* Maximum 7 heures ** Maximum de 3,5 heures *** Maximum de 7 heures

ANNEXE « III »

ÉVALUATION ET TAXATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division revenus :

Services	Tarifs 2023	Notes
Rôle d'évaluation complet	0,10 \$ par unité d'évaluation	
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,50 \$ par unité d'évaluation	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en
Extrait du rôle d'évaluation certifié	5 \$	
Liste spécialisée présentée sous forme de rapport informatisé	10 \$	
Copie du plan de la matrice graphique	4,25 \$ par feuillet ou extrait	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en
Base cartographie géoréférencée	550 \$	
Compte de taxes foncières ou d'un avis d'évaluation	10 \$	
Confirmation de taxes foncières	27 \$	
Demande de révision du rôle d'évaluation foncière		Ces tarifs sont exigibles lors du dépôt d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière auprès de l'Office municipal responsable de l'évaluation
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$	79,20 \$	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	316,60 \$	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$	527,65 \$	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$	1 055,30 \$	

ANNEXE « IV »

FINANCES

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Direction des finances :

Services	Tarifs 2023	Notes
Copie du rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	3,45 \$	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Copie du rapport sur les prévisions budgétaires transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	3,45 \$	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Copie du rapport sur les indicateurs de gestion transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	3,45 \$	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Compteur d'eau - Frais de calcul de la consommation en fonction d'une lecture estimée, établie selon la tarification moyenne des 2 dernières années	50,00 \$	

ANNEXE « V »

GÉNIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division génie et bureau de projets :

Services	Tarifs 2023	Notes
Gestion de projet, préparation de plans et de devis, surveillance, etc.	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage et 15 % de frais d'administration pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier
Branchement de services d'aqueduc ou d'égout publics	2 000 \$ de dépôt + 1 000 \$ de frais d'administration* et de surveillance	Le propriétaire assume le coût des travaux directement à l'entrepreneur * Les frais d'administration sont non remboursables
Main d'œuvre pour tout travail effectué par la Division génie et bureau de projets non prévu au présent règlement	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage et 15 % de frais d'administration Toute personne exigeant un déplacement urgent d'une équipe de la Division génie et bureau de projets se verra facturer, en plus des frais exigibles, des frais de déplacement, soit l'équivalent d'une heure aller et d'une heure retour
Dommage causé à la propriété de la Ville	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage et 15 % de frais d'administration

ANNEXE « VI »

GREFFE ET CONTENTIEUX

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division greffe et contentieux :

Services	Tarifs 2023	Notes
Assermentation ou affirmation solennelle	5 \$ par serment	Tarif établi en vertu de la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires en vigueur</i>
Certificat de vie ou tout autre certificat	5 \$ par certificat	
Copie d'un règlement municipal	0,40 \$ par page	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur</i> Ne pouvant excéder la somme de 35 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou des habitants	0,01 \$ par nom	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur</i>
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ par nom	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur</i>
Fourniture d'une clé USB contenant des données numériques	20 \$ par clé	
Expédition de l'avis initial lors de non-paiement des taxes	50 \$ par matricule	
Vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant :	Coût réel	
<ul style="list-style-type: none"> - les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés; - les taxes scolaires et les intérêts impayés; - les frais de publication de l'avis dans le journal; - les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé; - les frais de recherche de titre de propriété; - les frais d'inscription au bureau de la publicité de droits; - les frais de radiation au bureau de la publicité des droits; - les frais du bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation; - les droits et honoraires au ministre des Finances du Québec, représentant 3 % du prix de la vente. 		
Certificat d'adjudication à l'adjudicataire dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes en vertu de l'article 531 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>	Coût réel	Tarif établi en vertu de la <i>Tarification des produits et services du registre foncier et du cadastre en vigueur</i>

ANNEXE « VII »
SÉCURITÉ INCENDIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de sécurité incendie :

Services	Tarifs 2023	Notes
Rapport d'événement ou d'accident	16,25 \$	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Main d'œuvre d'un employé du Service de sécurité incendie	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas, de kilométrage et 15 % de frais d'administration Pour une période minimum de 4 heures par déplacement
Combat d'un incendie de véhicule pour non-résident	Coût réel * selon le taux horaire en vigueur plus location du véhicule	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux et 15 % de frais d'administration Pour une période minimum de 1 heure par déplacement Ce service est gratuit pour les résidents
Remplissage de cylindre d'air respirable	10 \$ par cylindre	
Équipements (matériel périssable)	Coût réel du matériel périssable	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Entraide intermunicipale	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Avec entente : coût fixé selon les modalités de l'entente auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration Pour un minimum de 4 heures
Éducation publique	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas, de kilométrage et 15 % de frais d'administration Pour un minimum de 4 heures par déplacement

ANNEXE « VII »

SÉCURITÉ INCENDIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de sécurité incendie :

Services	Tarifs 2023	Notes
Assistance sauvetage sur glace, sauvetage en hauteur, sauvetage en espaces clos ou sauvetage sur glace (avec équipement et opérateur)	35 000 \$ par sortie 2 000 \$ pour chaque heure additionnelle	Avec entente : coût fixé selon les modalités de l'entente auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration Pour un minimum de 4 heures par déplacement
Prévention (avec équipement, opérateur et inspecteur)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur plus location du véhicule	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas, de kilométrage et 15 % de frais d'administration Pour un minimum de 4 heures par déplacement
Prévention et combat d'un incendie de bâtiment pour toute municipalité ou entreprise n'ayant pas conclu une entente avec la Ville (avec équipement et opérateur)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur majoré de 150 % plus location du véhicule	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas, de kilométrage et 15 % de frais d'administration Pour un minimum de 4 heures par déplacement
Location d'équipements lourds (avec équipement et opérateur)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur plus location du véhicule	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas, de kilométrage et 15 % de frais d'administration Pour un minimum de 4 heures par déplacement
Location de véhicules ou d'équipements suivants (sans opérateur) :		Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Camion / Autopompe	1 250 \$ par heure	
Échelle	1 500 \$ par heure	Pour une période minimum de 4 heures par déplacement
Unité de soutien	750 \$ par heure	
Camion de service	250 \$ par heure	
Remorque à mousse	250 \$ par heure	
Remorque RCCI	250 \$ par heure	
Autopompe-citerne	1 000 \$ par heure	
Bateau de sauvetage	250 \$ par heure	
Remorque sauvetage en espace clos	250 \$ par heure	

ANNEXE « VIII »

INSPECTION ET PERMIS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division inspection et permis et la Division urbanisme et environnement :

Services	Tarifs 2023	Notes
Les tarifs suivants ne s'applique pas aux organismes à but non lucratif (OBNL)		
Copie du plan d'urbanisme, de zonage ou de tout autre plan	4 \$ par feuillet	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Permis de lotissement		
Tarif de base	100 \$	Tarifs établis en vertu du <i>Règlement relatif aux permis et certificats Z-3400</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
Par lot additionnel	100 \$	
Permis de construction		
Tarifs établis en vertu du <i>Règlement relatif aux permis et certificats Z-3400</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant		
a) Nouvelle construction (unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale)		
i) par logement	700 \$	
b) Nouvelle construction (multifamiliale)		
i) premier logement	700 \$	
ii) logement additionnel	450 \$	
c) Ajout d'un logement	500 \$	
d) transformation / agrandissement ou addition de bâtiment (résidentiel)		
i) tarif de base	50 \$	
ii) pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux, ajouter :	3 \$	
iii) adaptation d'un domicile pour une personne handicapée	Gratuit	
e) nouvelle construction (autre que résidentielle)		
i) tarif de base	500 \$	
ii) pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux supérieurs à 100 000 \$, ajouter :	3,50 \$	
f) transformation / agrandissement ou addition de bâtiment (autre que résidentiel)		
i) pour coût de travaux d'au plus 10 000 \$	100 \$	
ii) pour coût de travaux compris entre 10 000 \$ et 100 000 \$ / tarif de base pour coût de travaux supérieurs à 100 000	300 \$	
iii) pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux supérieurs à 100 000 \$, ajouter :	3,50 \$	

ANNEXE « VIII »

INSPECTION ET PERMIS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division inspection et permis et la Division urbanisme et environnement :

Services	Tarifs 2023	Notes
Les tarifs suivants ne s'applique pas aux organismes à but non lucratif (OBNL)		
g) ajout de case à un stationnement existant (pour usage commercial, industriel et public)		
i) non étagé (par case)	10 \$	
ii) étagé (total)	100 \$	
h) aménagement d'un espace de chargement / déchargement	100 \$	
i) construction d'un mur de soutènement	50 \$	
j) construction, agrandissement, déplacement ou installation d'une remise à jardin	25 \$	
k) démolition et construction d'un nouveau trottoir ou d'une nouvelle bordure (en tout ou en partie)	Coût réel <i>selon le taux horaire en vigueur</i>	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage et 15 % de frais d'administration pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier
l) construction d'un poulailler et de son parquet extérieur	25 \$	
m) ajout ou remplacement d'un appareil ou d'un foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide	50 \$	
Certificat d'autorisation		
a) excavation du sol	125 \$	Tarifs établis en vertu du <i>Règlement relatif aux permis et certificats Z-3400</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
b) modification de la configuration d'un terrain par des travaux de déblai ou de remblai	125 \$	
c) rénovation d'une construction (bâtiment principal résidentiel)		
i) tarif de base	50 \$	
ii) pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux, ajouter :	3 \$	

ANNEXE « VIII »

INSPECTION ET PERMIS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division inspection et permis et la Division urbanisme et environnement :

Services	Tarifs 2023	Notes
Les tarifs suivants ne s'applique pas aux organismes à but non lucratif (OBNL)		
d) rénovation d'une construction (bâtiment principal autre que résidentiel)		
i) pour coût de travaux d'au plus 10 000 \$	100 \$	
ii) pour coût de travaux compris entre 10 000 \$ et 100 000 \$ / tarif de base pour coût supérieur à 100 000 \$	300 \$	
iii) pour chaque tranche complète de 1 000 \$ de coût de travaux supérieurs à 100 000 \$, ajouter :	3,50 \$	
e) déplacement d'une construction (bâtiment principal)	200 \$	
f) démolition d'une construction (ou partie de)		
i) bâtiment principal	100 \$	
ii) bâtiment accessoire	Gratuit	
g) construction, installation, remplacement ou modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau-réclame, sous réserve des exclusions prévues au règlement de zonage		
i) modification du message	75 \$	
ii) nouvelle enseigne et / ou modification de la structure		
- premier mètre carré	80 \$	
- mètre carré additionnel	20 \$	
iii) enseigne temporaire	60 \$	
h) installation d'une piscine hors terre et ses accessoires	50 \$	
i) installation d'une piscine creusée et ses accessoires	100 \$	
j) installation d'une tour de télécommunication	650 \$	
k) installation d'une clôture (sur un terrain occupé par un usage de groupe d'usage « industriel »)	60 \$	
l) installation d'un système individuel ou collectif de traitement	100 \$	

ANNEXE « VIII »

INSPECTION ET PERMIS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division inspection et permis et la Division urbanisme et environnement :

Services	Tarifs 2023	Notes
Les tarifs suivants ne s'applique pas aux organismes à but non lucratif (OBNL)		
m) installation d'un système individuel ou collectif d'alimentation en eau potable (puits)	100 \$	
n) abatte un arbre de plus de 10 centimètres de diamètre mesuré à 1 mètre du sol	Gratuit	
o) coupe à l'intérieur du corridor vert de Châteauguay-Léry, identifié à titre de territoire d'intérêt faunique et floristique	500 \$ *	* Auquel s'ajoutent des frais de 100 \$ / arbre
p) agrandissement d'une aire de stationnement de la classe d'usage « Habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale »	10 \$ **	** Auquel s'ajoutent des frais de 38,50 \$ / mètre linéaire de bordure de rue à couper (uniquement lorsque l'agrandissement implique une coupe de la bordure de rue)
q) garde de poules	25 \$ par année	
r) installation d'une enceinte et/ou plongeur pour piscine extérieure	Gratuit	
s) ajout ou remplacement d'un appareil ou d'un foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide	50 \$	
Certificat d'occupation		
a) ouverture d'un nouvel établissement, changement d'usage ou modification d'usage autre qu'un usage résidentiel ou changement de propriétaire (ou de l'actionnaire majoritaire) :		Tarifs établis en vertu du <i>Règlement relatif aux permis et certificats Z-3400</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
i) usage additionnel au groupe « HABITATION » (H)	50 \$	* À l'exception des usages 5811 (Restaurant), 5812 (Restaurant avec salle de réception ou de spectacle non érotique) ou 5825 (Brasserie) dont l'usage précédent du local n'était pas un des usages 5811, 5812 ou 5825
ii) occupation dans la classe d'usage C1*, C2*	100 \$	
iii) occupation dans la classe d'usage C1**, C2**, C3, C4, I1, I2, A1, U1 et P1	400 \$	** S'applique seulement aux usages 5811 (Restaurant), 5812 (Restaurant avec salle de réception ou de spectacle non érotique) ou 5825 (Brasserie) dont l'usage précédent du local n'était pas un des usages 5811, 5812 ou 5825
b) changement de local (avec certificat valide)	50 \$	
c) changement dans la déclaration d'immatriculation (administrateurs)	50 \$	
Demande discrétionnaire		
a) Usage conditionnel	600 \$	Tarif établi en vertu du <i>Règlement relatif aux usages conditionnels Z-4100-19</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
b) Dérogation mineure :		Tarif établi en vertu du <i>Règlement relatif aux dérogations mineures Z-3500</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
i) usage résidentiel (uni, bi, tri)	600 \$	
ii) usage multifamilial, commercial, industriel, communautaire	950 \$	
c) Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ou pour toute demande de modification de zonage	2 500 \$	Pour analyse de la demande par le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et pour la publication Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les PPCMOI Z-4000</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
d) Demande de démolition complète (excluant ou non la fondation)	1 000 \$	Pour l'analyse de la demande, la publication de l'avis et l'affichage
e) Demande de démolition partielle ou déplacement	250 \$	Pour l'analyse de la demande, la publication de l'avis et l'affichage

ANNEXE « VIII »

INSPECTION ET PERMIS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Division inspection et permis et la Division urbanisme et environnement :

Services	Tarifs 2023	Notes
Les tarifs suivants ne s'applique pas aux organismes à but non lucratif (OBNL)		
f) Demande de démolition d'un bâtiment accessoire	100 \$	Pour l'analyse de la demande, la publication de l'avis et l'affichage
g) Demande de conversion de logements locatifs en copropriété divise ou appartement	1 000 \$ par unité	Règlement G-1777
h) PIA		
i) usage résidentiel (uni, bi et tri)	gratuit	
ii) usage multifamilial, commercial, industriel, communautaire (construction neuve seulement)	250 \$	
iii) usage multifamilial, commercial, industriel, communautaire (autre que construction neuve)	50 \$	
Permis de distribution de matériel publicitaire		
Permis à un distributeur de matériel publicitaire	50 \$	
Permis à un assistant à la distribution de matériel publicitaire	5 \$ par assistant	
Autorisation pour colporteur, agent de publication et vendeur itinérant	300 \$ par assistant	
Autorisation pour personne voulant faire du commerce ou des affaires de façon temporaire sur le territoire et n'ayant pas de place d'affaires inscrite au rôle de valeurs locatives de la Ville		
Pour une période de 30 jours ou moins	400 \$	
Pour une période de 31 à 60 jours	500 \$	
Pour une période de 61 à 90 jours	600 \$	
Autorisation pour opérer ou mettre à la disposition du public un ou plusieurs appareils d'amusement ou salle de paris		* Tarif annuel pour chaque appareil
Du 1 ^{er} jusqu'au 9 ^e appareil	200 \$ *	
Pour le 10 ^e jusqu'au 19 ^e appareil	175 \$ *	
Pour le 20 ^e jusqu'au 29 ^e appareil	150 \$ *	
Pour le 30 ^e jusqu'au 39 ^e appareil	125 \$ *	
Pour le 40 ^e appareil et chacun de ceux en excédant	100 \$ *	
Autorisation pour les tables de billard installées ou opérées dans un établissement commercial		* Tarif annuel pour chaque table
De la 1 ^{re} jusqu'à la 9 ^e table	50 \$ *	
Pour la 10 ^e jusqu'à la 19 ^e table	40 \$ *	
Pour la 20 ^e jusqu'à la 29 ^e table	30 \$ *	
Pour la 30 ^e jusqu'à la 39 ^e table	20 \$ *	
Pour la 40 ^e table et chacune de celles en excédant	10 \$ *	
Autorisation de distribution de paniers de légumes et de produits de la ferme	Gratuit	Règlement G-2000

ANNEXE « IX »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Direction de l'aménagement du territoire :

Services	Tarifs 2023	Notes
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville	Prix de vente	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration (excluant ceux situés dans le parc industriel et ceux vendus à des organismes publics) Un dépôt de 10 % est requis lors du dépôt de l'offre d'achat

ANNEXE « X »

MAIRIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Mairie :

Services	Tarifs 2023	Notes
Célébration de mariage civil et union civile (par le maire ou un représentant de la Ville)	Coût réel	Tarif établi en vertu du <i>Tarif judiciaire en matière civile</i> en vigueur

ANNEXE « XI »

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de police et un minimum de quatre heures et trente minutes (4 h 30) est facturées pour chaque service :

Services	Tarifs 2023	Notes
Policier	129 \$ par heure	Sauf pour le prêt de service où il y a une entente signée entre la Ville et un organisme
Véhicule du Service avec le policier	34 \$ par heure	Coût de la main-d'œuvre d'un policier en sus
Véhicule du Service sans le policier	59 \$ par heure	
Véhicule tout terrain (V.T.T.) ou d'une motoneige ou bicyclette avec le policier	22 \$ par heure	Coût de la main-d'œuvre d'un policier en sus
Local ou bureau	184 \$ par heure	
Espace de stationnement	184 \$ par heure	
Bloc cellulaire	245 \$ par heure	
Vérifications d'antécédents judiciaires		Ou selon l'entente intervenue avec les commissions scolaires
Pour les non-résidents sur le territoire desservi	81 \$ *	* Plus les frais occasionnés
Pour les résidents sur le territoire desservi	53 \$	
Pour les employés et bénévoles d'organismes reconnus par la Ville en vertu de sa <i>Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes</i>	Coût réel	
Vérification pour une demande de suspension du casier judiciaire (pardon)	81 \$	
Prise d'empreintes pour une demande de suspension du casier judiciaire (pardon)	81 \$	
Vérification de numéro de série de véhicule	173 \$	Plus les frais de location d'un local, si nécessaire
Rapport d'événement ou d'accident	17,05 \$ par rapport	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur

ANNEXE « XI »

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de police et un minimum de quatre heures et trente minutes (4 h 30) est facturées pour chaque service :

Services	Tarifs 2023	Notes
Demande de modification – Tarification dans le cadre d'une entente de filtrage		
<u>Organismes à but lucratif (CPE, autobus, taxi et résidence pour personnes âgées)</u>		
Administrateurs	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Employés rémunérés	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Stagiaires	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Bénévoles	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Taxi	75,75 \$	
<u>Organismes sans but lucratif (reconnus par la Ville)</u>		
Administrateurs bénévoles		Vérification non facturée
Employés rémunérés		Vérification non facturée
Bénévoles		Vérification non facturée
<u>Établissement d'enseignement autre avec ou sans but lucratif (lorsque tarification non établie par le gouvernement)</u>		
Administrateurs	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Employés rémunérés	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Stagiaires	53 \$	Vérification facturée à l'organisme
Bénévoles	Sans frais	Vérification non facturée
Divers		
Rédaction du formulaire pour l'obtention d'un permis de possession d'armes ou tout autre formulaire exigé par une entité gouvernementale ou municipale		
- Pour les non-résidents sur le territoire desservi	81 \$	
- Pour les résidents sur le territoire desservi	53 \$	
Recherche statistique		
- Personnel clérical	51 \$ par heure	Minimum 1 heure
- Policier	75 \$ par heure	
- Gestionnaire	100 \$ par heure	
Assermentation ou affirmation solennelle	Aucuns frais	
Certificat d'un technicien qualifié	17,05 \$ par rapport	
Carte d'appel	0,42 \$ par page	
Duplicata d'un disque ou d'un document d'enregistrement perdu ou détruit	5 \$ par disque ou document d'enregistrement	

ANNEXE « XI »

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de police et un minimum de quatre heures et trente minutes (4 h 30) est facturées pour chaque service :

Services	Tarifs 2023	Notes
Barricade d'un immeuble	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Service d'un serrurier	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Nettoyage d'un immeuble lorsque les circonstances l'exigent	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Service d'un électricien ou d'un frigoriste	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Frais de manutention reliés au démantèlement d'une serre de cannabis	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Gestion animalière		
Licence pour animal	15 \$ par année	La livraison de la médaille n'est pas incluse
Remplacement de médaille	5 \$ par médaille	
Licence pour chien-guide ou chien d'assistance, en entraînement ou en	Gratuit	La demande de licence devra être accompagnée d'une preuve démontrant le droit du gardien à une licence gratuite
		Tarif établi en vertu de l'article 3 du <i>Règlement relatif aux animaux</i> en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
Prise en charge d'un animal (vivant ou décédé)	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration

ANNEXE « XII »

TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par la Division travaux publics et des frais d'administration de quinze pour cent (15 %) sont ajoutés sur le total de la facture pour chaque service. Maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier pour chacun des services suivants :

Services	Tarifs 2023	Notes
Travaux d'entretien et de restauration de borne d'incendie	125 \$ par année, par borne	
Inspection par caméra, vérification ou débouchage de conduite d'égout	75 \$ pendant les heures régulières de travail 355 \$ en dehors des heures régulières de travail	
Localisation, fermeture ou ouverture d'une entrée d'eau	40 \$ pendant les heures régulières de travail 355 \$ en dehors des heures régulières de travail	
Réparation de pavage	Coût réel	
Main d'œuvre d'un employé de la Division travaux publics	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages, sociaux, de repas et de kilométrage Pour une période minimum de 1 heure
Location de véhicules ou d'équipements suivants		Pour une période minimum de 1 heure par déplacement Plus taux de l'opérateur et les frais de carburant
Camion avec benne 5 tonnes	100 \$ par heure	
Camion 10 roues	111 \$ par heure	
Camion de service	85 \$ par heure	
Excavatrice	142 \$ par heure	
Chargeur sur roues	142 \$ par heure	
Arrosoir	147 \$ par heure	
Balai mécanique (4 roues)	231 \$ par heure	
Génératrice	22 \$ par heure	
Pompe électrique	28 \$ par heure	
Pompe à boue	39 \$ par heure	
Déchiqeteuse	68 \$ par heure	
Tracteur de ferme	121 \$ par heure	
Camion cureur d'égout	268 \$ par heure **	** 3 heures par déplacement
Camion d'épandage de fondant et d'abrasif	100 \$ par tonne métrique	
Détection de fuite	168 \$ par heure **	
Génératrice portative	22 \$ par heure	
Génératrice sur remorque	50 \$ par heure	
Disposition des boues	Coût réel	
Coupe de bordure de rue	38.50 \$ par mètre linéaire	

ANNEXE « XII »

TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par la Division travaux publics et des frais d'administration de quinze pour cent (15 %) sont ajoutés sur le total de la facture pour chaque service. Maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier pour chacun des services suivants :

Services	Tarifs 2023	Notes
Coupe de trottoirs	Coût réel	
Réparation de glissière de sécurité	Coût réel	
Collecte de branches	40 \$ par déplacement	Nonobstant le tarif prévu, le conseil se réserve le droit de procéder à la collecte de branches sans frais pour tout évènement relatif aux conditions de la nature.
	160 \$ par heure	Frais additionnels ajoutés si la quantité de branches à ramasser par la Ville dépasse 4 mètres cube par résidence. Un minimum de 15 minutes sera facturé lorsque le volume de branches à ramasser est supérieur à 4 mètres cube.
Entretien de terrain (fauchage, nettoyage et nivellement) et nettoyage de piscine	68 \$ par heure *	L'officier municipal ⁽¹⁾ peut, par avis écrit au propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain ou d'un lot, lui ordonner de procéder dans les 8 jours qui suivent au fauchage, à l'enlèvement des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et au nettoyage de l'eau de la piscine. À défaut par cette personne de se conformer à l'avis de l'officier municipal ⁽¹⁾ , dans le délai imparti, la Ville peut faire procéder auxdits travaux aux frais du propriétaire.
Pour toute heure ou une partie d'heure additionnelle	68 \$ par heure	* Pour une période minimale de 3 heures par déplacement.
⁽¹⁾ L'officier municipal est une personne désignée par le conseil municipal et à laquelle sont confiées l'administration et l'application des règlements municipaux.		
Lecture d'un compteur d'eau	35 \$ par déplacement	
Entretien des bâtiments	Coût réel	En vertu du Règlement visant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments en vigueur ou tout règlement le remplaçant ou le modifiant
		Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Installation, remplacement ou modification d'un fossé ou d'un ponceau privé	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Frais de remorquage	Coût réel	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration
Implantation de la collecte des matières organiques (bac brun)	Coût réel	
- Secteur immeubles de 9 logements et plus		
- Bac brun 240 litres	88.56	à l'implantation du service seulement
- Bac brun 7 litres	3.55	à l'implantation du service seulement